

Bref compte rendu de la conférence
prononcée le 6 février 2017 à la Société de législation comparée
par Elvira Talapina, chercheur à l'Institut de l'Etat et du droit à Moscou
et Marie-Aimée Latournerie, président de section honoraire au Conseil d'Etat

Sous le thème général « Regards croisés sur l'articulation du droit international et du droit national en Russie et en France », ces deux juristes ont successivement fait porter l'analyse comparative sur cinq points : les textes constitutionnels concernant le droit international en vigueur dans les deux pays ; la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie et du Conseil constitutionnel français relative à la suprématie de la Constitution sur le traité ; la mise en œuvre de la suprématie du traité sur la loi par le Conseil d'Etat et la Cour de cassation d'une part et par la Cour suprême de la Fédération de Russie d'autre part ; les suites données par les autorités publiques dans les deux pays aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ; les débats doctrinaux actuels en Russie et en France sur l'articulation du droit international et du droit interne.

La conclusion de cette conférence à deux voix proposée au débat par Marie-Aimée Latournerie a été qu'en février 2017 sur ces cinq points les convergences semblent l'emporter sur les divergences entre les deux pays et qu'en tout cas cette comparaison met en lumière le rôle actuel incontournable du pouvoir législatif dans l'articulation effective entre ordre juridique international et ordre juridique interne.

Société de législation comparée
Section Russie et Europe de l'Est

Compte-rendu de réunion
20 mars 2017

Conférence de Mme Nadine MARIE-SCHWARTZENBERG

« Les droits des femmes, en Russie, à partir de la révolution de 1917 »

L'intervenante

Mme N. Marie-Schwartzenberg est docteur en droit, spécialiste de droit pénal et de procédure pénale, et a notamment exercé les fonctions de chargée de recherches au Centre national de la recherche scientifique. Mme Marie-Schwartzenberg est l'auteur de différents articles et ouvrages sur le droit russe.

La conférence

Après avoir évoqué le statut de la femme dans l'ancien droit russe (avant 1917), et souligné le rôle et l'influence de la religion sur le droit, tant en ce qui concerne les droits des femmes que la tenue de l'état-civil, Mme Marie-Schwartzenberg évoque les textes très rapidement adoptés après Octobre 1917, notamment un décret du 18 décembre 1917, et le Code de la famille du 16 septembre 1918.

Ces textes procèdent à une laïcisation du mariage, accordent à la femme une égalité de droits avec l'homme, et instaurent une procédure de divorce, notamment par consentement mutuel.

L'intervenante souligne le caractère à la fois novateur et précurseur de cette nouvelle législation.

La question de l'avortement, interdit et réprimé sous l'ancien régime, est également abordée, de même que celle de la protection de la femme contre les violences familiales.

Mme Marie-Schwartzenberg évoque enfin les évolutions récentes du droit russe, soulignant l'influence renouvelée et, à certains égards, inquiétantes de la religion dans l'évolution du droit, en particulier en ce qui concerne le droit à l'avortement et les violences familiales, à présent réduites à la qualification d'infractions administratives.

L'intervention de Mme Marie Schwartzenberg est suivie d'une large discussion au cours de laquelle s'expriment les opinions les plus diverses.

La section Russie remercie l'intervenante, ainsi que les personnes présentes pour leur participation à la conférence et au débat.
